

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Je, soussigné, **FRANÇOIS L. ARCAND**, arpenteur-géomètre, dûment autorisé à pratiquer dans la Province de Québec, fais rapport que:

RELEVÉ DU SITE

Le 9 février 2006 et al, un relevé des lieux a été complété pour localiser une bâtisse en brique et pierre de vingt et un (21) étages portant le numéro civique 650, rue Jean-D'Estrées, dans la municipalité de la Ville de Montréal et dont la nature, la forme et les dimensions sont telles que montrées sur la copie ci-jointe du plan.

DESCRIPTION ACTUALISÉE DE L'EMPLACEMENT

Suivant mon opinion, ladite bâtisse est entièrement érigée dans les limites d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot **TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE VINGT-SEPT (3 696 027)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le lot 3 696 027 est plus explicitement décrit comme suit:

Lot 3 696 027

(de l'altitude 14,93 jusqu'à l'altitude 17,67)

Le lot **TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE VINGT-SEPT (3 696 027)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, de figure irrégulière, borné et plus explicitement décrit comme suit : vers le nord-ouest par le lot 3 695 427 etc., mesurant dix-sept mètres et quarante centièmes (17,40 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 695 427 etc., mesurant deux mètres et soixante-quatorze centièmes (2,74 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 695 427 etc., mesurant trente-sept mètres et soixante-huit centièmes (37,68 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 695 427 etc., mesurant vingt-quatre mètres et quatre-vingts centièmes (24,80 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant cinq mètres et soixante centièmes (5,60 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 638 228, mesurant treize mètres et quatre-vingt-treize centièmes (13,93 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant trois mètres et soixante-trois centièmes (3,63 m) le long de cette limite; vers

le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et dix-neuf centièmes (1,19 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par 3 638 228, mesurant six mètres et quatre-vingt-seize centièmes (6,96 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant dix mètres et soixante et un centièmes (10,61 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant huit mètres et quatre centièmes (8,04 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 059 134 composant la rue Jean-D'Estrées, mesurant soixante-huit mètres et soixante-trois centièmes (68,63 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 059 137 composant la promenade Albert, mesurant trente-six mètres et soixante-seize centièmes (36,76 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 233, mesurant huit mètres (8,00 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant cinq mètres et soixante-sept centièmes (5,67 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant quatre-vingt-dix-sept centièmes de mètre (0,97 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et cinquante-trois centièmes (1,53 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant cinq mètres et vingt centièmes (5,20 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant quatre mètres et quatorze centièmes (4,14 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et quarante-deux centièmes (1,42 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant six mètres et cinquante-sept centièmes (6,57 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et quarante-deux centièmes (1,42 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 233, mesurant trente-sept mètres et quatre-vingt-deux centièmes (37,82 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 231, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (28,99 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois mille quatre cent trente-trois mètres carrés et cinq dixièmes (3 433,5 m²).

Lot 3 696 027

(de l'altitude 17,67 jusqu'à l'altitude 20,65)

Le lot TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE VINGT-SEPT (3 696 027), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, de figure irrégulière, borné et plus explicitement décrit comme suit : vers le nord-ouest par le lot

3 695 427 etc., mesurant dix-sept mètres et quarante centièmes (17,40 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 695 427 etc., mesurant deux mètres et soixante-quatorze centièmes (2,74 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 695 427 etc., mesurant trente-sept mètres et soixante-huit centièmes (37,68 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 695 427 etc., mesurant vingt-sept mètres et soixante et onze centièmes (27,71 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par les lots 3 695 427 etc. et 3 638 228, mesurant seize mètres et dix-neuf centièmes (16,19 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 638 228, mesurant cinq mètres et quatre centièmes (5,04 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant huit mètres et quatre centièmes (8,04 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 059 134 composant la rue Jean-D'Estrées, mesurant soixante-huit mètres et soixante-trois centièmes (68,63 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 059 137 composant la promenade Albert, mesurant trente-six mètres et soixante-seize centièmes (36,76 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 233, mesurant huit mètres (8,00 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant cinq mètres et soixante-sept centièmes (5,67 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant quatre-vingt-dix-sept centièmes de mètre (0,97 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et cinquante-trois centièmes (1,53 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant cinq mètres et vingt centièmes (5,20 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant quatre mètres et quatorze centièmes (4,14 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et quarante-deux centièmes (1,42 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 228, mesurant six mètres et cinquante-sept centièmes (6,57 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et quarante-deux centièmes (1,42 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 638 233, mesurant trente-sept mètres et quatre-vingt-deux centièmes (37,82 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par les lots 3 638 231 et 3 638 233, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (28,99 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie trois mille six cent dix-neuf mètres carrés et huit dixièmes (3 619,8 m²).

Lot 3 696 027

(de l'altitude 20,65 jusqu'au zénith)

Le lot **TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE VINGT-SEPT (3 696 027)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la municipalité de la Ville de Montréal, de figure irrégulière, borné et plus explicitement décrit comme suit : vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant treize mètres et dix-huit centièmes (13,18 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant un mètre et trente-deux centièmes (1,32 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant six mètres et quatre-vingt-seize centièmes (6,96 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant dix mètres et soixante et un centièmes (10,61 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant huit mètres et quatre centièmes (8,04 m) le long de cette limite; vers le nord-est par le lot 3 059 134 composant la rue Jean-D'Estrées, mesurant soixante-huit mètres et soixante-trois centièmes (68,63 m) le long de cette limite; vers le sud-est par le lot 3 059 137 composant la promenade Albert, mesurant trente-six mètres et vingt-six centièmes (36,26 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant huit mètres (8,00 m) le long de cette limite; vers le nord-ouest par le lot 3 638 228, mesurant sept mètres et cinquante-quatre centièmes (7,54 m) le long de cette limite; vers le sud-ouest par le lot 3 638 228, mesurant quarante-huit mètres et trente-deux centièmes (48,32 m) le long de cette limite.

Contenant en superficie mille sept cent soixante-dix-huit mètres carrés et trois dixièmes (1 778,3 m²).

L'emplacement ci-haut décrit est sujet à une vérification notariale des titres et des servitudes.

DATE DES RECHERCHES

Les dernières recherches au bureau de la publicité des droits ont été complétées le 17 août 2006.

RÉFÉRENCE AU DERNIER ACTE D'ACQUISITION

Le dernier acte d'acquisition au registre foncier concernant le présent emplacement consiste en des ventes sur une plus grande étendue inscrites le 29 juin 2001 sous le numéro 5270516 et le 14 août 2001 sous le numéro 5280885 indiquant **TRUE NORTH PROPERTIES LTD.** comme propriétaire.

HISTORIQUE CADASTRAL

Les lots 3 696 027 à 3 696 500 (PC-18858) ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 27 juillet 2006.

Les lots 3 696 027 à 3 696 500 ont remplacé le lot 3 638 230 qui avait été déposé le 18 avril 2006.

Le lot 3 638 230 a remplacé une partie des lots 3 059 135 et 3 059 136 qui avaient été déposés le 19 mai 2004.

Les lots 3 059 135 et 3 059 136 ont remplacé une partie du lot 3 059 132 qui avait été déposé le 31 mars 2004.

Le lot 3 059 132 a remplacé une partie des lots 1 853 403 et 1 853 419.

Le lot 1 853 403 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 20 février 2003.

Le lot 1 853 403 a remplacé une partie du lot 2403 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine).

Le lot 2403 dudit cadastre a été déposé au bureau de la publicité des droits le 14 janvier 1988.

Le lot 2403 a remplacé les lots 742, 743, 744, 749, 750, 752, 757, 758, 759, une partie des lots 763-13-2, 763-13-3, 763-13, 763-8-1, 763-8, 745, 746, 747, 748, 751, 753, 754, 755, 756, 763, 1886, 1887 et des parties de rues et ruelles montrées à l'originnaire.

Les lots 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759 et 763 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 1^{er} septembre 1870.

Les lots 1886 et 1887 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 17 avril 1918.

Les lots 763-13-2 et 763-13-3 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 6 octobre 1901.

Les lots 763-13 et 763-8-1 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

Le lot 763-8 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 8 mai 1893.

Le lot 1 853 419 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 20 février 2003

Le lot 1 853 419 a remplacé une partie du lot 2038 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine).

Le lot 2038 dudit cadastre a été déposé au bureau de la publicité des droits le 25 février 1982.

Le lot 2038 a remplacé les lots 763-11-2, 763-11-3, 763-12-2, 763-12-3, 764-2, 764-3, 768 et une partie des lots 763, 763-8, 763-8-1, 763-8-2, 763-9, 763-9-1, 763-9-2, 763-13, 763-13-2, 763-13-3, 765 à 767, 774, 776 à 779, 779-2, deux parties du lot 1887 et une partie restante des lots 763-11, 763-12 et 764.

Le lot 763-8-2 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

Le lot 763-9 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 8 mai 1893.

Les lots 763-9-1 et 763-9-2 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

Les lots 764 à 779 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 1^{er} août 1870.

Le lot 779-2 a été déposé au bureau de la publicité des droits le 7 mai 1894.

Les lots 763-11 et 763-12 ont été déposés au bureau de la publicité des droits le 9 avril 1900.

NOTE : Les lots 1 853 403 et 1 853 419 furent corrigés le 11 septembre 2003.

CONCORDANCE AVEC LES TITRES, LE CADASTRE ET L'OCCUPATION

Les dimensions trouvées sur les lieux pour l'emplacement sont conformes aux indications fournies par les titres et le cadastre.

De plus, la correspondance entre les lots servant d'unités d'habitation et les numéros d'appartement est telle qu'indiquée ci-après.

COPROPRIÉTÉ

Les emplacements à l'étude ont été identifiés comme étant des unités privatives suite à l'inscription au registre foncier d'une déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266.

Lors de la dernière opération cadastrale, le lot 3 638 230 a été remplacé par les lots ci-après

énumérés et ces derniers feront l'objet d'une déclaration de copropriété concomitante.

LOTS	DÉTAIL
3 696 027	Lot commun
3 696 225 à 3 696 302	Stationnement
3 696 303 à 3 696 384	Stationnement
3 696 385 à 3 696 409	Casiers
3 696 410 à 3 696 500	Casiers

UNITÉS PRIVATIVES RÉSIDENTIELLES
NUMÉRO CIVIQUE 650, RUE JEAN-D'ESTRÉES

1^{er} étage

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 028	110
3 696 029	106
3 696 030	104
3 696 031	102

2^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 032	210
3 696 033	208
3 696 034	206
3 696 035	204
3 696 036	202

3^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 037	310
3 696 038	308
3 696 039	306
3 696 040	304
3 696 041	302
3 696 042	301
3 696 043	305
3 696 044	307
3 696 045	309

4^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 046	410
3 696 047	408
3 696 048	406
3 696 049	404

3 696 050	402
3 696 051	401
3 696 052	403
3 696 053	405
3 696 054	407
3 696 055	409

5e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 056	510
3 696 057	508
3 696 058	506
3 696 059	504
3 696 060	502
3 696 061	501
3 696 062	503
3 696 063	505
3 696 064	507
3 696 065	509

6e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 066	610
3 696 067	608
3 696 068	606
3 696 069	604
3 696 070	602
3 696 071	601
3 696 072	603
3 696 073	605
3 696 074	607
3 696 075	609

7e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 076	710
3 696 077	708
3 696 078	706
3 696 079	704
3 696 080	702
3 696 081	701
3 696 082	703
3 696 083	705
3 696 084	707
3 696 085	709

8^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 086	810
3 696 087	808
3 696 088	806
3 696 089	804
3 696 090	802
3 696 091	801
3 696 092	803
3 696 093	805
3 696 094	807
3 696 095	809

9^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 096	910
3 696 097	908
3 696 098	906
3 696 099	904
3 696 100	902
3 696 101	901
3 696 102	903
3 696 103	905
3 696 104	907
3 696 105	909

10^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 106	1010
3 696 107	1008
3 696 108	1006
3 696 109	1004
3 696 110	1002
3 696 111	1001
3 696 112	1003
3 696 113	1005
3 696 114	1007
3 696 115	1009

11^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 116	1110
3 696 117	1108
3 696 118	1106
3 696 119	1104
3 696 120	1102
3 696 121	1101
3 696 122	1103
3 696 123	1105
3 696 124	1107
3 696 125	1109

12^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 126	1210
3 696 127	1208
3 696 128	1206
3 696 129	1204
3 696 130	1202
3 696 131	1201
3 696 132	1203
3 696 133	1205
3 696 134	1207
3 696 135	1209

13^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 136	1310
3 696 137	1308
3 696 138	1306
3 696 139	1304
3 696 140	1302
3 696 141	1301
3 696 142	1303
3 696 143	1305
3 696 144	1307
3 696 145	1309

14^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 146	1410
3 696 147	1408
3 696 148	1406
3 696 149	1404
3 696 150	1402
3 696 151	1401
3 696 152	1403
3 696 153	1405
3 696 154	1407
3 696 155	1409

15^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 156	1510
3 696 157	1508

3 696 158	1506
3 696 159	1504
3 696 160	1502
3 696 161	1501
3 696 162	1503
3 696 163	1505
3 696 164	1507
3 696 165	1509

16^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 166	1610
3 696 167	1608
3 696 168	1606
3 696 169	1604
3 696 170	1602
3 696 171	1601
3 696 172	1603
3 696 173	1605
3 696 174	1607
3 696 175	1609

17^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 176	1710
3 696 177	1708
3 696 178	1706
3 696 179	1704
3 696 180	1702
3 696 181	1701
3 696 182	1703
3 696 183	1705
3 696 184	1707
3 696 185	1709

18^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 186	1810
3 696 187	1808
3 696 188	1806
3 696 189	1804
3 696 190	1802
3 696 191	1801
3 696 192	1803

3 696 193	1805
3 696 194	1807
3 696 195	1809

19^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 196	1910
3 696 197	1908
3 696 198	1906
3 696 199	1904
3 696 200	1902
3 696 201	1901
3 696 202	1903
3 696 203	1905
3 696 204	1907
3 696 205	1909

20^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 206	2010
3 696 207	2008
3 696 208	2006
3 696 209	2004
3 696 210	2002
3 696 211	2001
3 696 212	2003
3 696 213	2005
3 696 214	2007
3 696 215	2009

21^e ÉTAGE

NUMÉROS DE LOT	NUMÉROS D'APPARTEMENT
3 696 216	2110
3 696 217	2108
3 696 218	2106
3 696 219	2104 - 2102
3 696 220	2101
3 696 221	2103
3 696 222	2105
3 696 223	2107
3 696 224	2109

EMPIÉTEMENT

Il n'y a aucun empiétement causé par l'immeuble à l'étude. Tout empiétement réciproque pouvant exister entre la partie privative qu'est l'immeuble à l'étude avec les autres parties privatives ou avec la partie commune du projet "Jardins Windsor" est couvert par la déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266.

MITOYENNETÉ

Il n'y a aucun mur mitoyen.

VUES

Toute vue illégale pouvant exister réciproquement entre la partie privative qu'est l'immeuble à l'étude avec les autres parties privatives ou avec la partie commune du projet "Jardins Windsor" est couverte par la déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266.

SERVITUDES INSCRITES COMME TELLES À L'INDEX DES IMMEUBLES ET AU REGISTRE FONCIER

Il y a une servitude de passage et d'entretien d'un égout collecteur et de non-construction en faveur de la Ville de Montréal inscrite sous le numéro 2 250 144.

L'emplacement à l'étude est sujet aux restrictions et dispositions de la déclaration de copropriété initiale inscrite le 28 juin 2006 sous le numéro 13 433 266 de même qu'aux restrictions et dispositions de la déclaration de copropriété concomitante devant être inscrite prochainement.

SERVITUDES APPARENTES

Il n'y a aucune servitude apparente affectant ledit emplacement sauf celles qui peuvent exister pour fins d'utilité publique usuelles.

BORNAGE

Aucune limite de l'emplacement n'a fait l'objet d'un bornage.

RÉSERVE ET AVIS D'EXPROPRIATION

Il n'y a aucune réserve ni aucun avis d'expropriation inscrit au registre foncier contre ledit emplacement.

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Cet emplacement n'est pas situé dans une aire retenue en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

BIENS CULTURELS

Selon le registre foncier, le bien-fonds ci-haut décrit ne serait pas classé comme bien culturel et ne serait pas situé dans l'aire de protection d'un bien culturel classé en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. c. B-4).

POSITION DES BÂTIMENTS

Suivant mon opinion, la position de ladite bâtisse sur ledit emplacement rencontre les exigences des règlements municipaux de zonage et construction en ce qui a trait aux marges minimales requises actuellement, en vertu du règlement numéro 01-316 approuvé le 17 décembre 2001.

ZONAGE MUNICIPAL

Cet emplacement est situé dans la zone résidentielle numéro 0356 et la construction est conforme au dit zonage.

ZONE D'INONDATION

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage pris en vertu du décret concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, édictée par le décret numéro 1980-87 du 22 décembre 1987, modifiée par le décret numéro 1010-91 du 17 juillet 1991 et remplacée par le décret numéro 103-96 du 24 janvier 1996.

ZONE DE PROTECTION

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone de protection, d'une bande de protection, d'une zone d'inondation

ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

ZONAGE AÉRIEN

Le bien-fonds n'est pas situé, en tout ou en partie, à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, établie par un règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2) et déposé au bureau de la publicité des droits.

ENSEMBLE IMMOBILIER

L'immeuble ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q. c. R-8.1).

MESURES ET PLAN

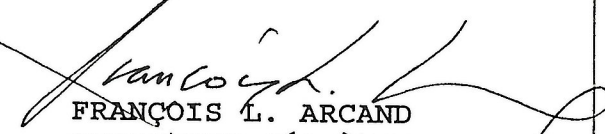
Toutes les mesures données dans le présent certificat sont en mètres (SI) et le tout tel que montré sur la copie ci-jointe du plan préparé par le soussigné, le 28 août 2006.

Ce rapport et le plan qui l'accompagne font partie intégrante du certificat de localisation qui a été préparé à la demande de **TRUE NORTH PROPERTIES LTD.** dans le but d'une transaction spécifique, soit une vente et/ou l'obtention de financement. Toute autre utilisation et toute utilisation par un tiers doit être autorisée par écrit par l'arpenteur-géomètre soussigné.

Les observations effectuées lors de la préparation de ce certificat de localisation ont été vérifiées par le soussigné, conformément aux paragraphes 1 à 23 de l'article 9 du règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

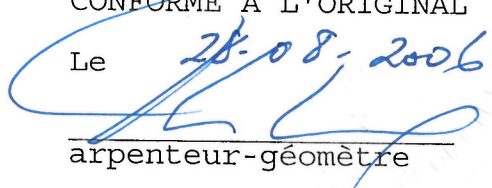
En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce vingt-huitième jour du mois d'août, de l'an deux mille six (28 août 2006).

Minute: 14029
Plan: I 45590
Référence: 2005-09-11


FRANÇOIS L. ARCAND
arpenteur-géomètre
3300 boul. Cavendish
Bureau 150
Montréal (Québec) H4B 2M8
Tél.: (514) 489-9708

CONFORME À L'ORIGINAL

Le


28-08-2006
arpenteur-géomètre

PAR *Francine Perreault*
 FRANCINE PERREULT
 DIRECTRICE, VENTES ET
 COMMERCIALISATION

- Limite de lot
- Limite de lot bornant
- Différence d'altitude
- Différence de hauteur
- Ouverture au plancher
- Ouverture au plafond
- Pélicule extérieure du bâtiment

ÉCHELLE: 1 : 100

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s): 31H05-010-6035
 31H05-010-3935
 PROJECTION: NAD 83
 FUSEAU: 8

PORTEUR DU CADASTRE:
 Le plan cadastral matérialise les immeubles en leur situation et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être démentie par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT:
 Un document joint complète ce plan cadastral.
 Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
 CADASTRE DU QUÉBEC
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE MONTRÉAL
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.c.Q.
 Signé à Montréal, le 27 AVRIL 2006

Francis L. Arcand
 FRANCIS L. ARCANDE
 arpenteur-géomètre Dossier: 2005-08-11

En cas de contestation sur l'exactitude de ce document, il faut se référer à la loi.

Pour le ministre des Ressources naturelles

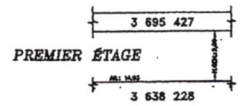
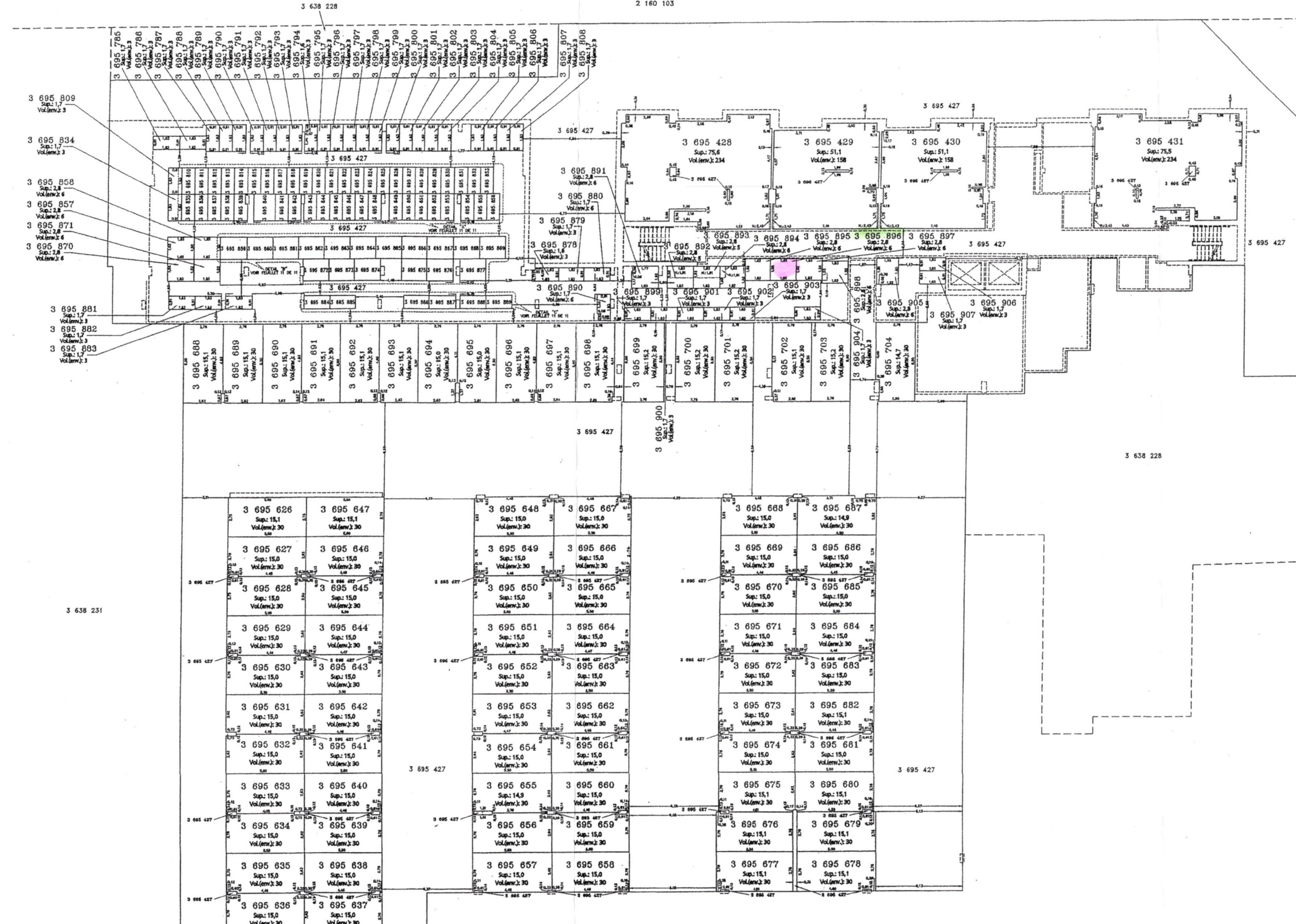
Seul le ministre est autorisé à émettre des copies autorisées de ce document

Copie authentique de l'original, le

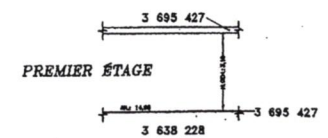
Pour le ministre des Ressources naturelles

RUE SAINT-JACQUES
 2 160 103

RUE JEAN D'ESTRÈRES
 3 009 134



COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 695 626 à 3 695 704 ET
 3 695 785 à 3 695 907



COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 695 428 à 3 695 431

PREMIER ÉTAGE

PREMIER ÉTAGE

Lots représentés sur ce feuillet:
 EN ENTIER: 3 696 028 À 3 696 031, 3 696 225 À
 3 696 302, 3 696 385 À 3 696 392 ET 3 696 406
 EN PARTIE: 3 696 393 À 3 696 405, 3 696 407 À
 3 696 409 ET 3 696 027

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE PC-18858

FEUILLET
 2 DE 11
 SERIE C

DOSSIER
 872665

PROPRÉTAIRE SIGNATAIRE

TRUE NORTH PROPERTIES LTD. TRUE NORTH PROPERTIES LTD.

PAR *Francine Perrault*
 FRANCINE PERRAULT
 DIRECTRICE, VENTES ET
 COMMERCIALISATION

- Limite de lot
- Limite de lot borné
- - - - - Différence d'altitude
- - - - - Différence de hauteur
- - - - - Orientation au pancher
- - - - - Orientation au pancher
- - - - - Appareils antérieurs au bornement

ÉCHELLE: 1 : 100

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s): 31105-010-4039
 31105-010-3938
 PROJECTION: MTM
 FUSEAU: 8

PORTÉE DU CADASTRE:
 Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant
 en position relative, en indiquant leurs limites, leur mesure
 et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans
 le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui
 s'applique au plan cadastral et qui est prévue au deuxième
 alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant,
 cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut
 être démentie par la preuve contraire.

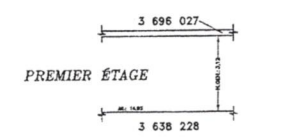
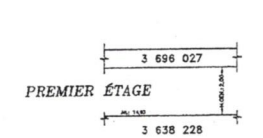
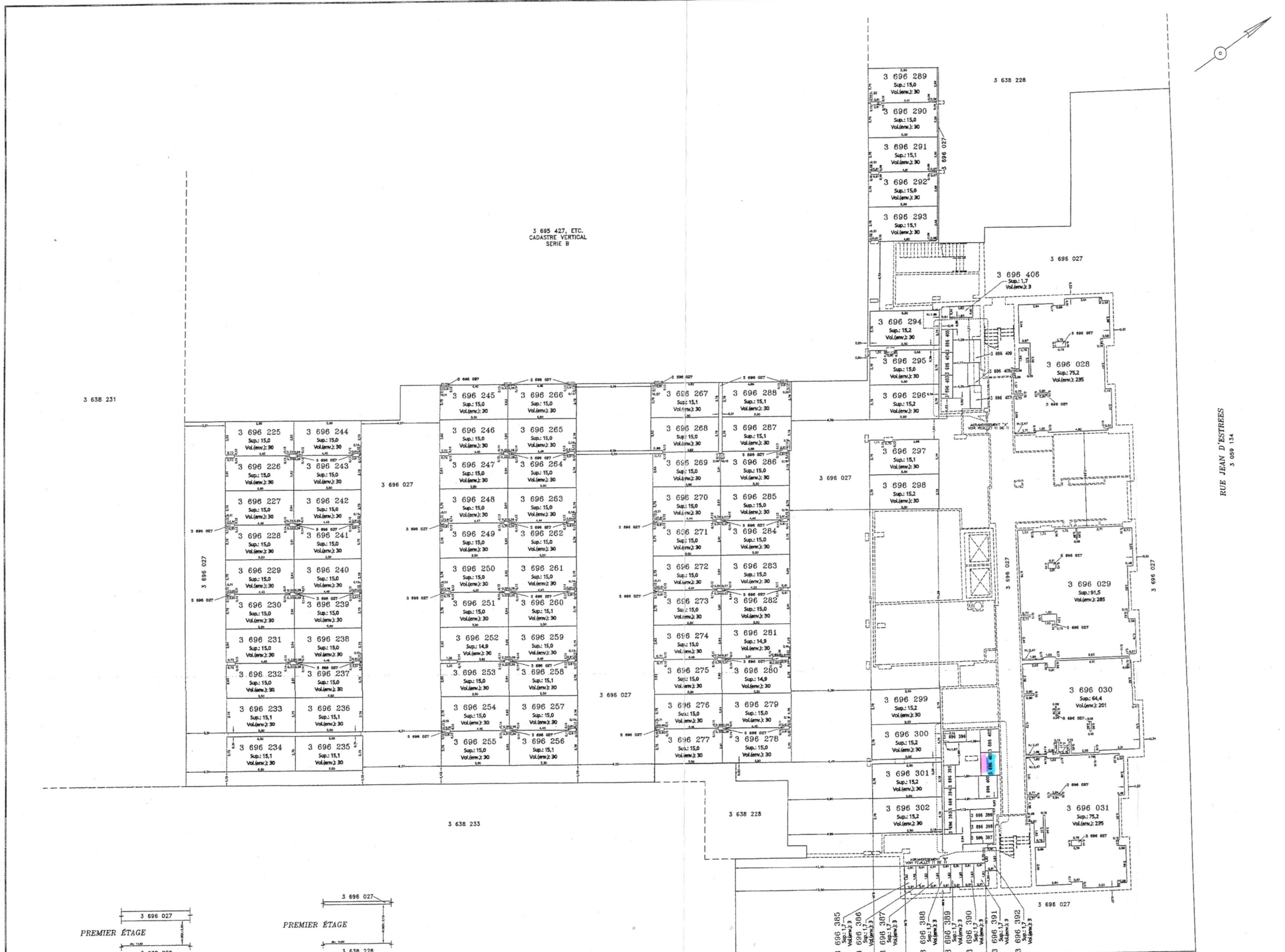
DOCUMENT JOINT:
 Un document joint complète ce plan cadastral.
 Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en
 unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
 CADASTRE DU QUÉBEC
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE MONTREAL
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTREAL

Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, et 1 C.c.Q.
 Signé à Montréal, le 25 MAI 2008
Francis L. Arcand
 FRANCIS L. ARCAND 5/0 2716
 arpenteur-géomètre Dossier: 2005-09-11
 Ce plan de cadastre est correct et conforme à la loi.

Pour le ministre des Ressources naturelles
 Seul le ministre est autorisé à émettre une copie authentifiée de ce document
 Copie authentifiée de l'original, le _____
 Pour le ministre des Ressources naturelles



COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 696 225 À 3 696 302 ET
 3 696 385 À 3 696 409

COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 696 028 À 3 696 031

3 059 137
 PROMENADE ALBERT

Lots représentés sur ce feuillet:
 EN ENTIER: 3 696 032 à 3 696 036, 3 696 303 à 3 696 384, 3 696 442 à 3 696 454, 3 696 470, 3 696 471, 3 696 483 à 3 696 496
 EN PARTIE: 3 696 410 à 3 696 441, 3 696 455 à 3 696 469, 3 696 472 à 3 696 482, 3 696 497 à 3 696 500 ET 3 696 027

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE: PC-18858

FEUILLET 3 DE 11 SERIE C DOSSIER 872665

PROPRÉTAIRE SIGNATURE

TRUE NORTH PROPERTIES LTD. TRUE NORTH PROPERTIES LTD.

PAR *Chantal Perrault*
 FRANCHISE PERRAULT DIRECTRICE, VENTES ET COMMERCIALISATION

Unité de sol
 Unité de sol joint
 Portance d'édifice
 Portance de hauteur
 Qualité de plancher
 Qualité de paroi
 Matière extérieur de bâtiment

ÉCHELLE: 1 : 100
 Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s): 31105-010-4035 31105-010-3930
 PROJECTION: MTM
 FUSEAU: 8

PORTÉE DU CADASTRE:
 Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leur mesure et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être déclinée par la preuve contraire.

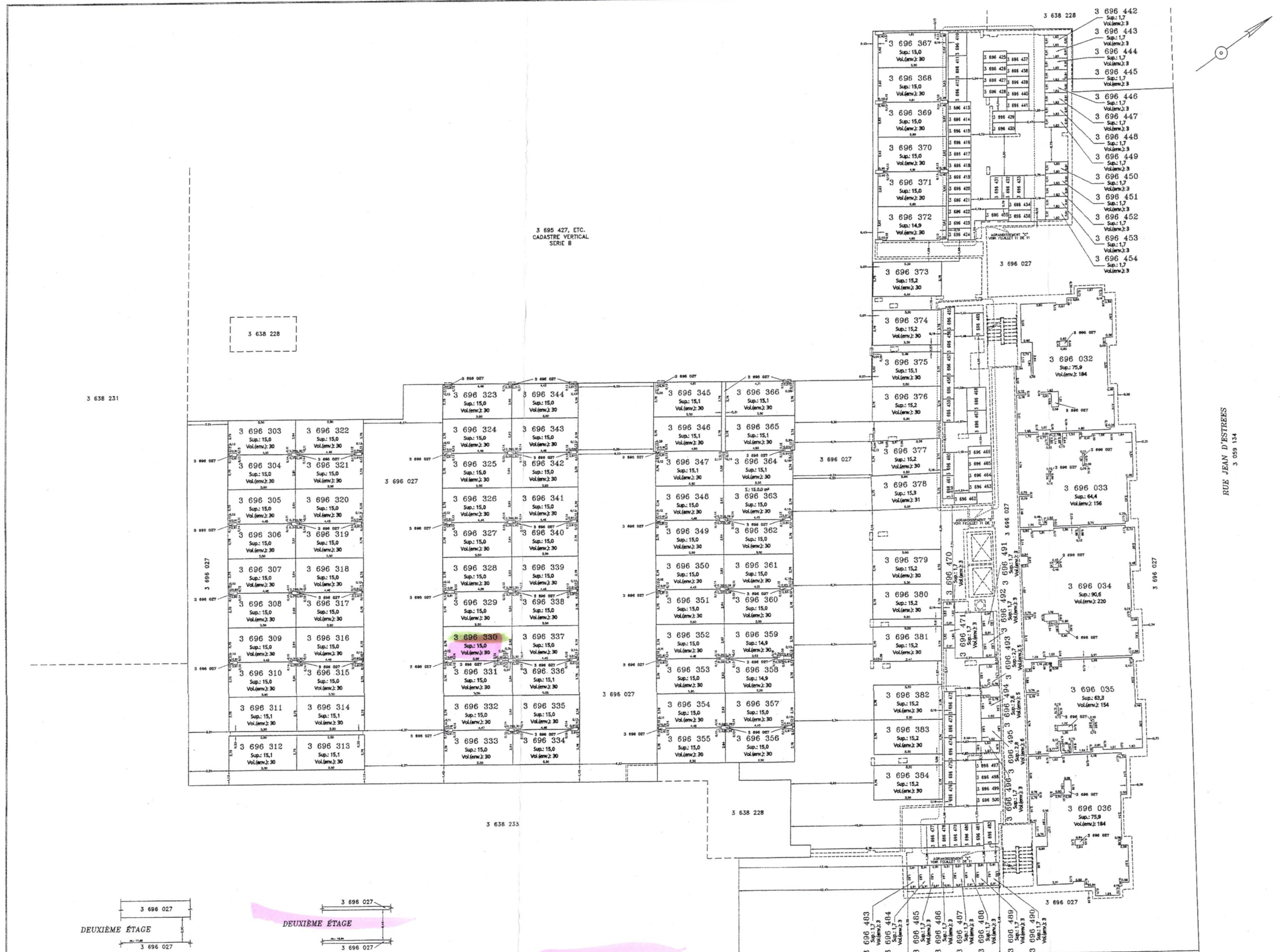
DOCUMENT JOINT:
 Un document joint complète ce plan cadastral.
 Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
 CADASTRE DU QUÉBEC
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE MONTRÉAL
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

Fait conformément aux dispositions de l'article 3041, et 1 C.c.Q.
 Signé à Montréal, le 24 mai 2006
François L. Arcand
 François L. Arcand 2716
 Inspecteur-géomètre Dossier: 2005-09-11
 Minute: 13978

De plan de cadastre est correct et conforme à la loi.
 Pour le ministre des Ressources naturelles
 Seul le ministre est autorisé à émettre une copie authentique de ce document
 Copie authentique de l'original, le
 Pour le ministre des Ressources naturelles

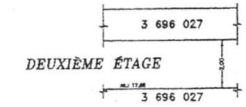


3 638 231

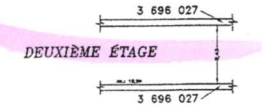
3 638 228

3 696 427, ETC.
 CADASTRE VERTICAL
 SERIE B

RUE JEAN D'ESTRÈES
 3 059 134



COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 696 303 À 3 696 384 ET
 3 696 410 À 3 696 500



COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 696 032 À 3 696 036

DEUXIÈME ÉTAGE

3 059 137
 PROMENADE ALBERT

Lots représentés sur ce feuillet:
 EN ENTIER: 3 696 032 à 3 696 036, 3 696 303 à 3 696 384, 3 696 442 à 3 696 454, 3 696 470, 3 696 471, 3 696 483 à 3 696 496
 EN PARTIE: 3 696 410 à 3 696 441, 3 696 455 à 3 696 459, 3 696 472 à 3 696 482, 3 696 497 à 3 696 500 ET 3 696 027

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE: PC-18858

FEUILLET 3 DE 11 SÉRIE C DOSSIER 872665

PROPRIÉTAIRE SIGNATURE

TRUE NORTH PROPERTIES LTD. TRUE NORTH PROPERTIES LTD.

PAR *Francine Perrault*
 FRANCINE PERRAULT
 DIRECTRICE, VENTES ET COMMERCIALISATION

- Limite de lot
- Limite de lot borné
- Différence d'altitude
- Différence de hauteur
- Ouverture au plancher
- Ouverture au plafond
- Périmètre extérieur du bâtiment

ÉCHELLE: 1 : 100

Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s): 31H05-010-4235
 31H05-010-3835
 PROJECTION: MTM
 FUSEAU: 8

PORTÉE DU CADASTRE:
 Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leur mesure et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 2027 C.C.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être déboutée par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT:
 Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
 CADASTRE DU QUÉBEC
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
 MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

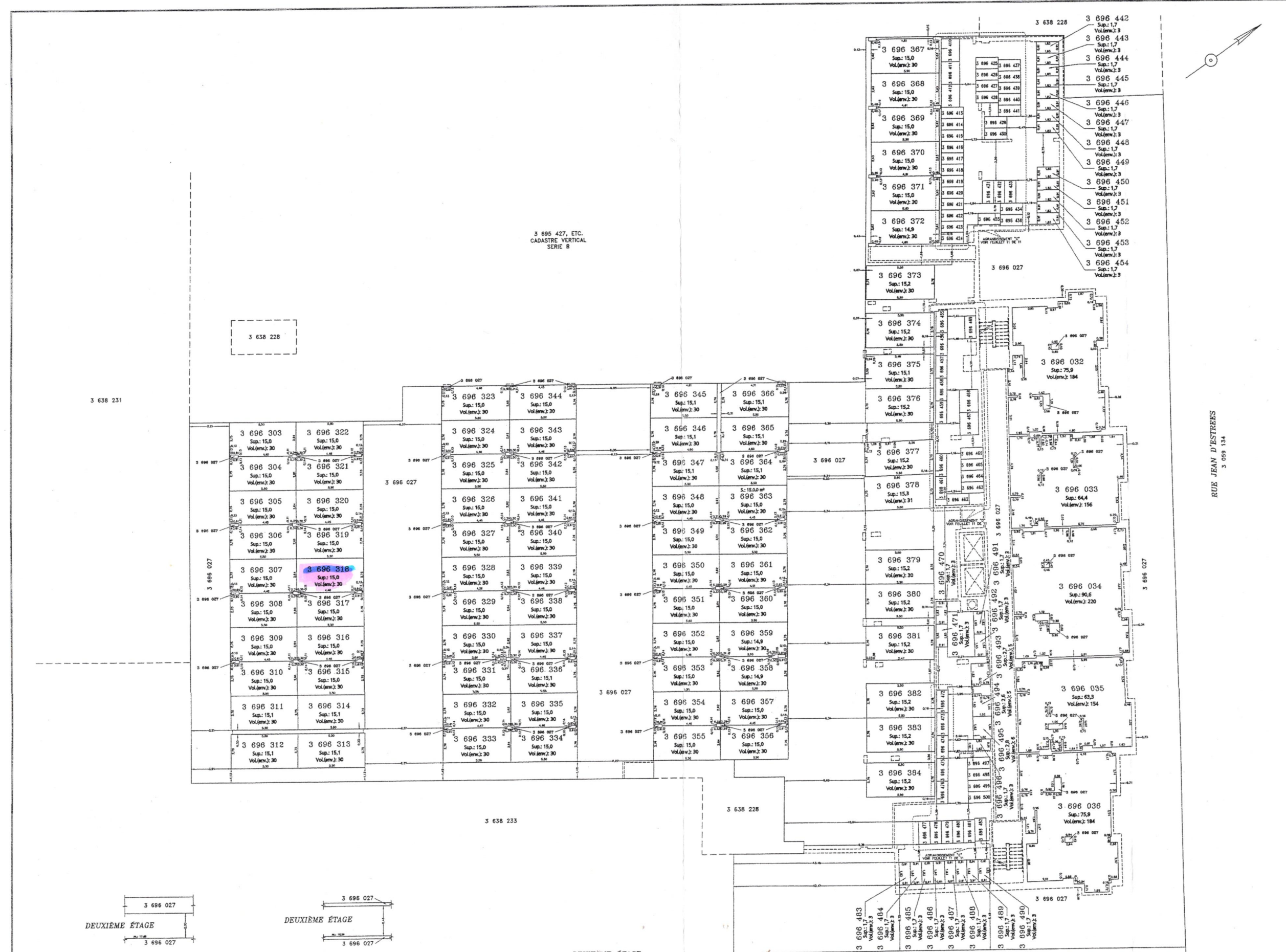
Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.c.Q.
 Signé à Montréal, le 24 mai 2008

Francis L. Arcand
 FRANCIS L. ARCAND 276 2716
 arpenteur-géomètre Dossier: 2005-08-11

Le plan de cadastre est correct et conforme à la loi.

Seul le maître est autorisé à émettre des copies authentiquées de ce document.

Copie authentique de l'original, le _____
 Pour le ministre des Ressources naturelles

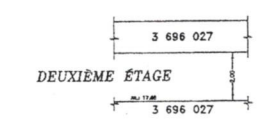


3 638 231

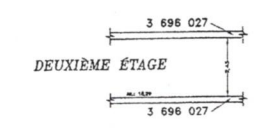
3 638 228

3 695 427, ETC.
 CADASTRE VERTICAL
 SÉRIE B

RUE JEAN D'ESTRÈES
 3 059 134



COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 696 303 À 3 696 384 ET
 3 696 410 À 3 696 500



COUPE TYPE POUR LES LOTS
 3 696 032 À 3 696 036

DEUXIÈME ÉTAGE

3 059 137
 PROMENADE ALBERT

Lote représenté sur ce feuillet:
3 696 046 à 3 696 075
ET 3 696 027 (EN PARTIE)

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE: PC-18858

FEUILLET
5 DE 11
SÉRIE C

DOSSIER
872665

PROPRIÉTAIRE

SIGNATAIRE

TRUE NORTH PROPERTIES LTD. TRUE NORTH PROPERTIES LTD.

PAR *Caroline Drouin*
FRANÇOIS PERRAULT
DIRECTION, VENTES ET
COMMERCIALISATION

- Limite de lot
- - - - - Limite de lot borné
- Différence d'altitude
- Différence de hauteur
- Ouverture au plancher
- Ouverture au plafond
- Plancher extérieur du bâtiment

ÉCHELLE: 1 : 100

Référence au(x) feuille(s) cartographique(s): 31N05-010-4335
31N05-010-3935
PROJECTION: MTM
FIGEAU: 8

PORTÉE DU CADASTRE:
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leur mesure et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.C.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être déclinée par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT:
Un document joint complète ce plan cadastral.
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

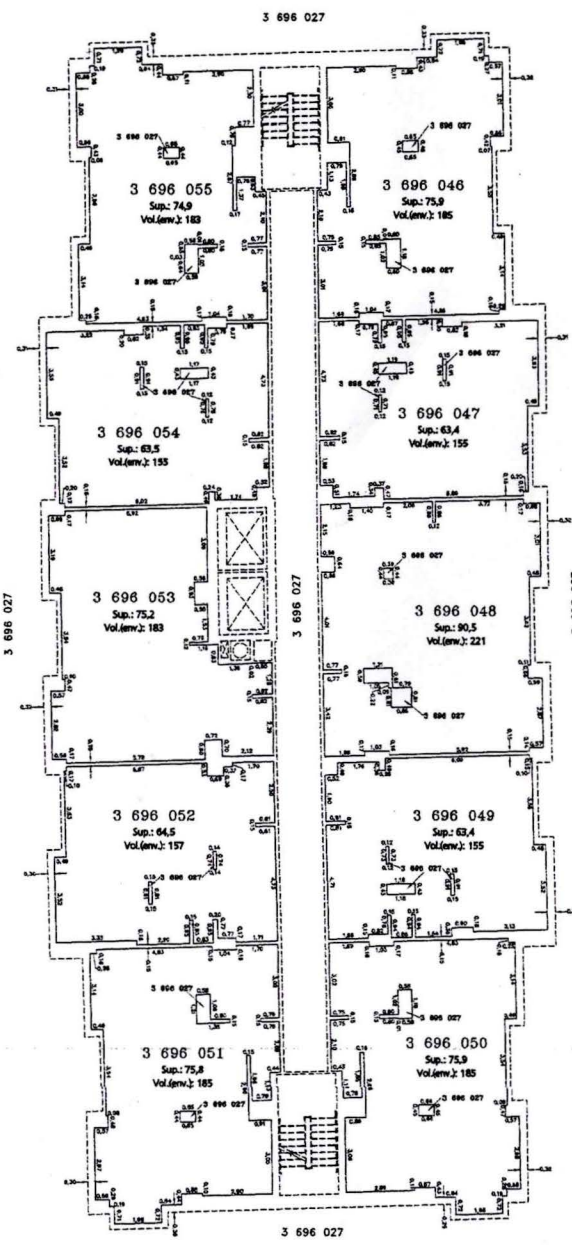
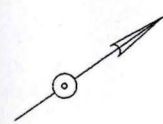
CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
CIRCOSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

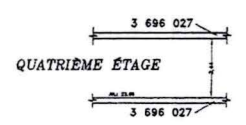
Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al. 1 C.C.Q.
Signé et daté, le 21 mai 2006

François L. Arcand
FRANÇOIS L. ARCANDE
Comptable-Mémoriste
Minutier: 13078 S/D 2716
Dossier: 2005-09-11

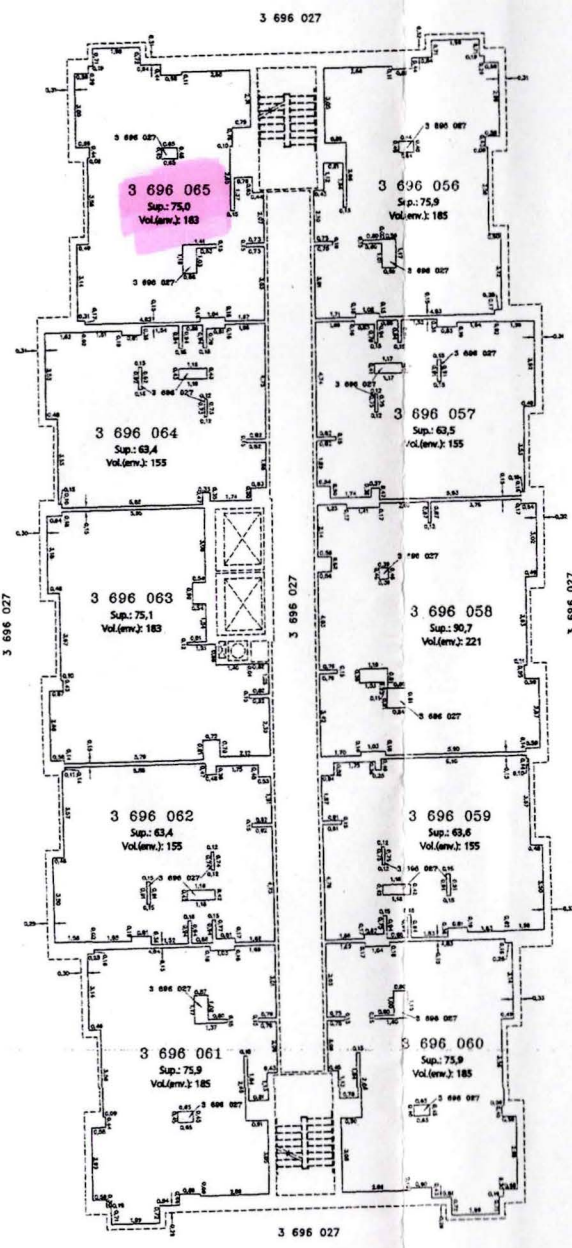
Ce plan de cadastre est dressé et conforme à la loi, le
Pour le ministre des Ressources naturelles
Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiquement ce document
Copie authentique de l'original, le
Pour le ministre des Ressources naturelles



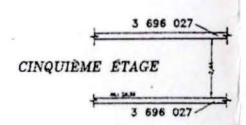
QUATRIÈME ÉTAGE



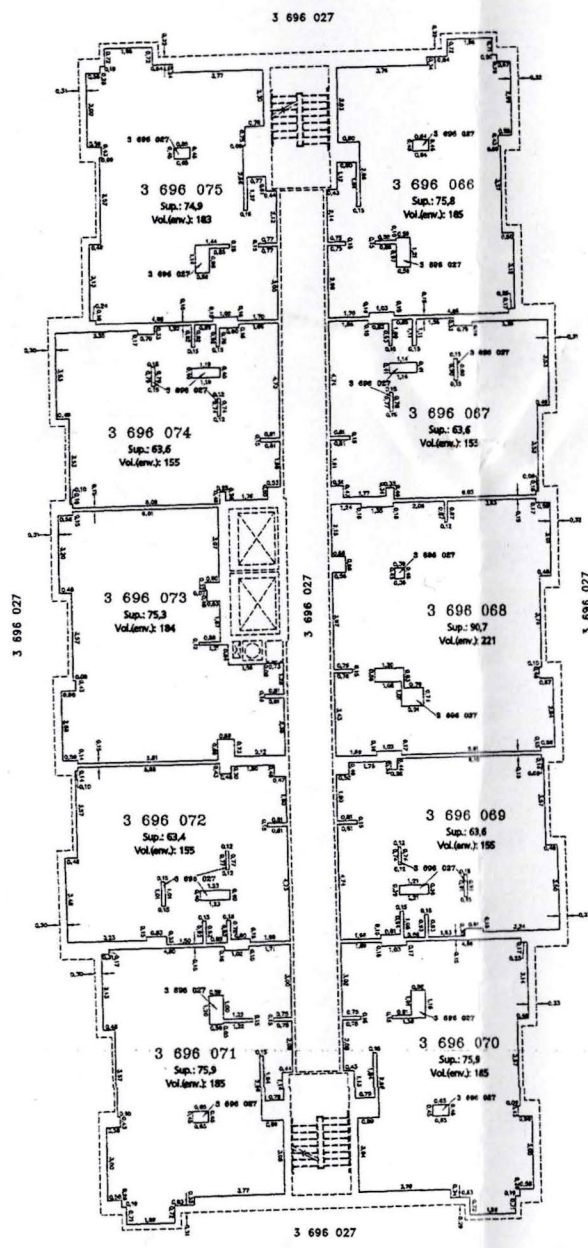
COUPE TYPE DES LOTS
DE CET ÉTAGE



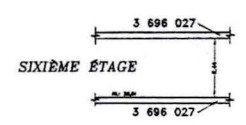
CINQUIÈME ÉTAGE



COUPE TYPE DES LOTS
DE CET ÉTAGE



SIXIÈME ÉTAGE



COUPE TYPE DES LOTS
DE CET ÉTAGE

PAR *Francine Perrault*
FRANÇOISE PERRAULT
DIRECTRICE, VENTES ET
COMMERCIALISATION

- Limite de lot
- Limite de bâtiment
- Différence d'altitude
- Différence de hauteur
- Couverture au plancher
- Couverture au plafond
- Périmètre extérieur du bâtiment

ÉCHELLE: 1 : 100

Référence au(x) feuille(s) cartographique(s): 31405-010-4035
31405-010-3920
PROJECTION: MTM
FUSÉAU: 8

PORTÉE DU CADASTRÉ:
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leur mesure et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.C.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est limitée, c'est-à-dire qu'elle peut être écartée par le contrat.

DOCUMENT JOINT:
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE, MONTRÉAL
MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTRÉAL

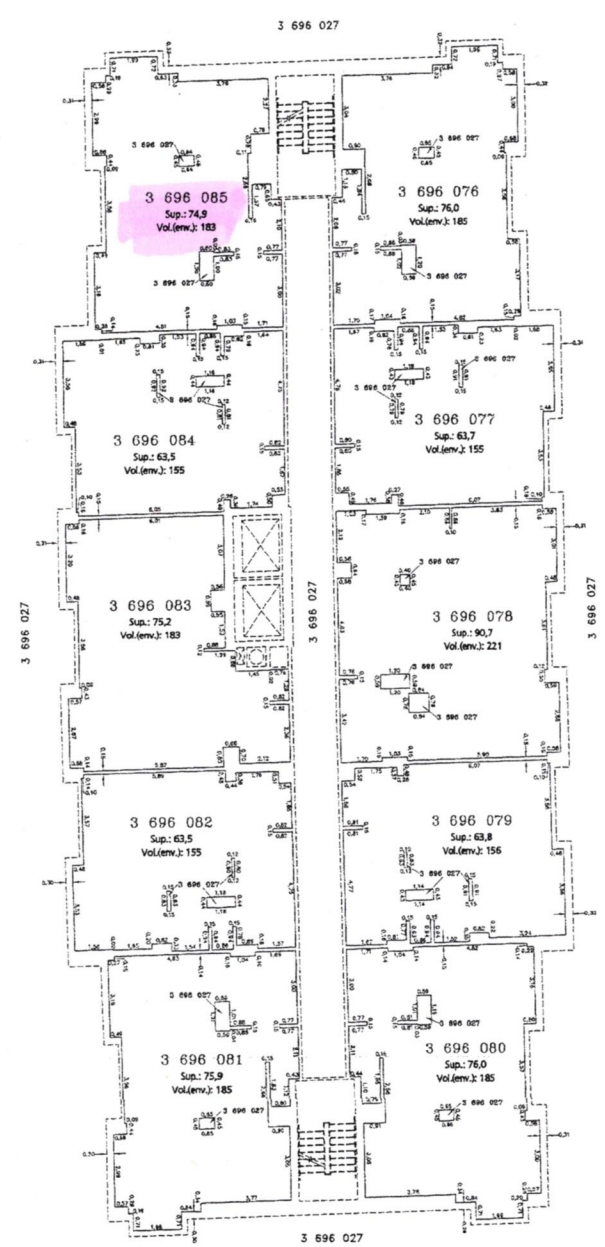
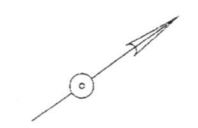
Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, et 1 C.C.Q.
Signé à Montréal, le 24 MAI 2005

François L. Arcand
FRANÇOIS L. ARCAD
arpenteur-géomètre 3/0 2716
Minute: 13678 aspiéteur-géomètre Dossier: 2005-09-11

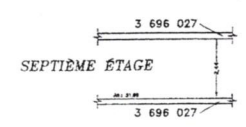
Ce plan de cadastre est correct et conforme à la loi.

Pour le ministre des Ressources naturelles
Sur le ministère est autorisé à faire des copies authentifiées de ce document
Copie authentifiée de l'original, le _____

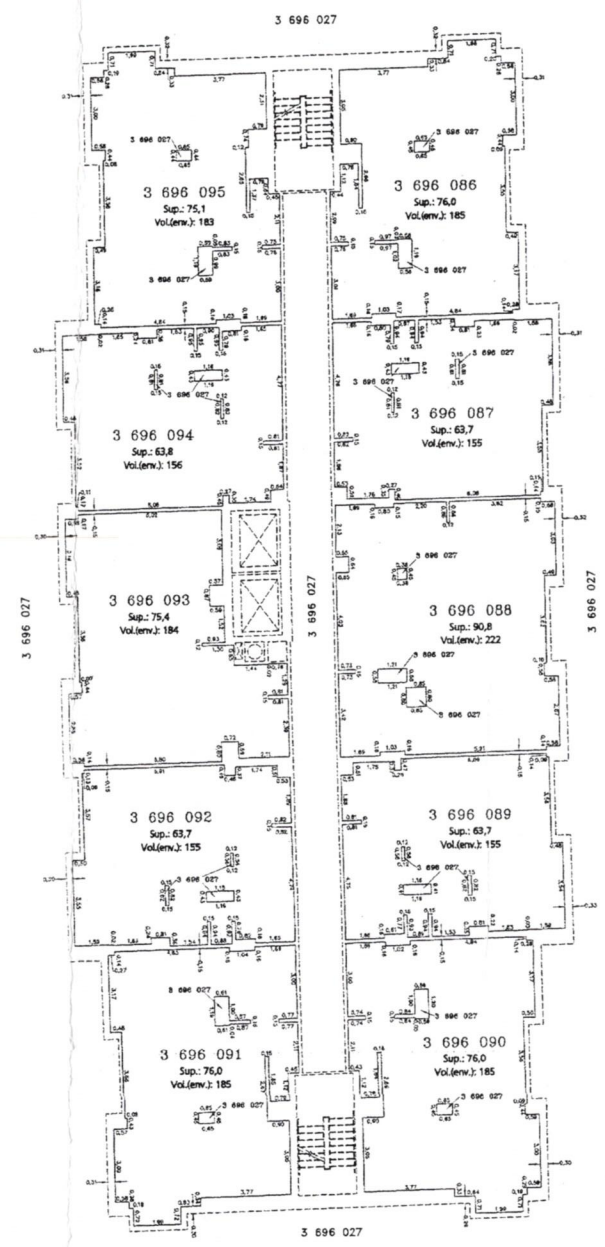
Pour le ministre des Ressources naturelles



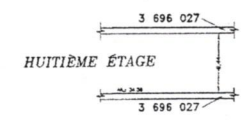
SEPTIÈME ÉTAGE



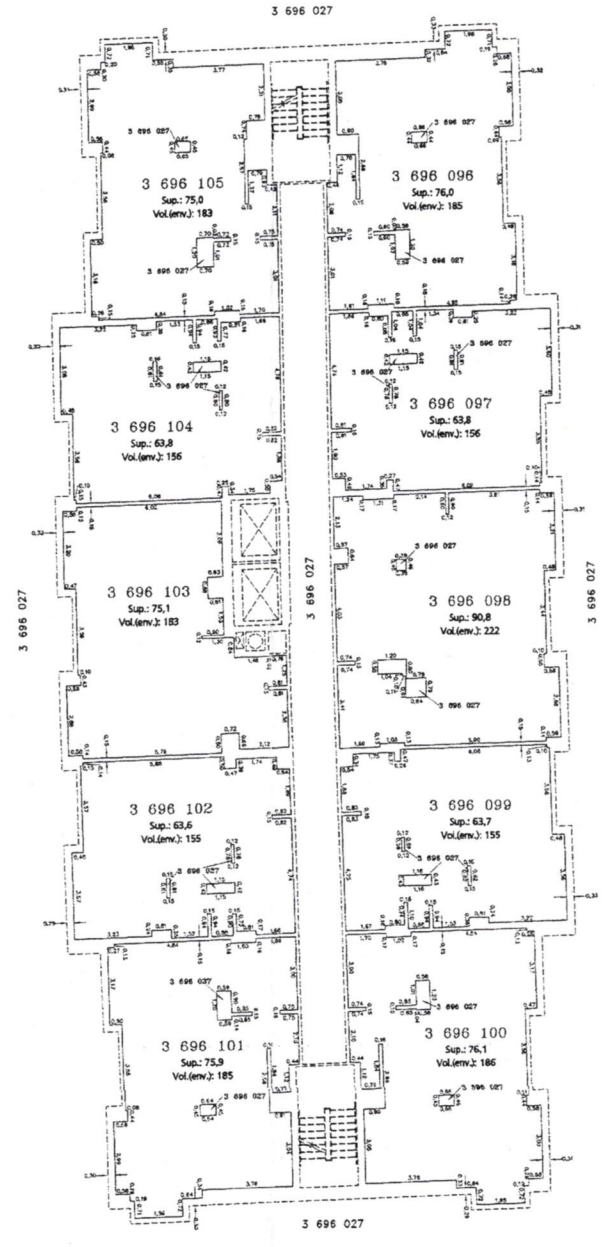
COUPE TYPE DES LOTS
DE CET ÉTAGE



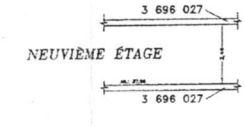
HUITIÈME ÉTAGE



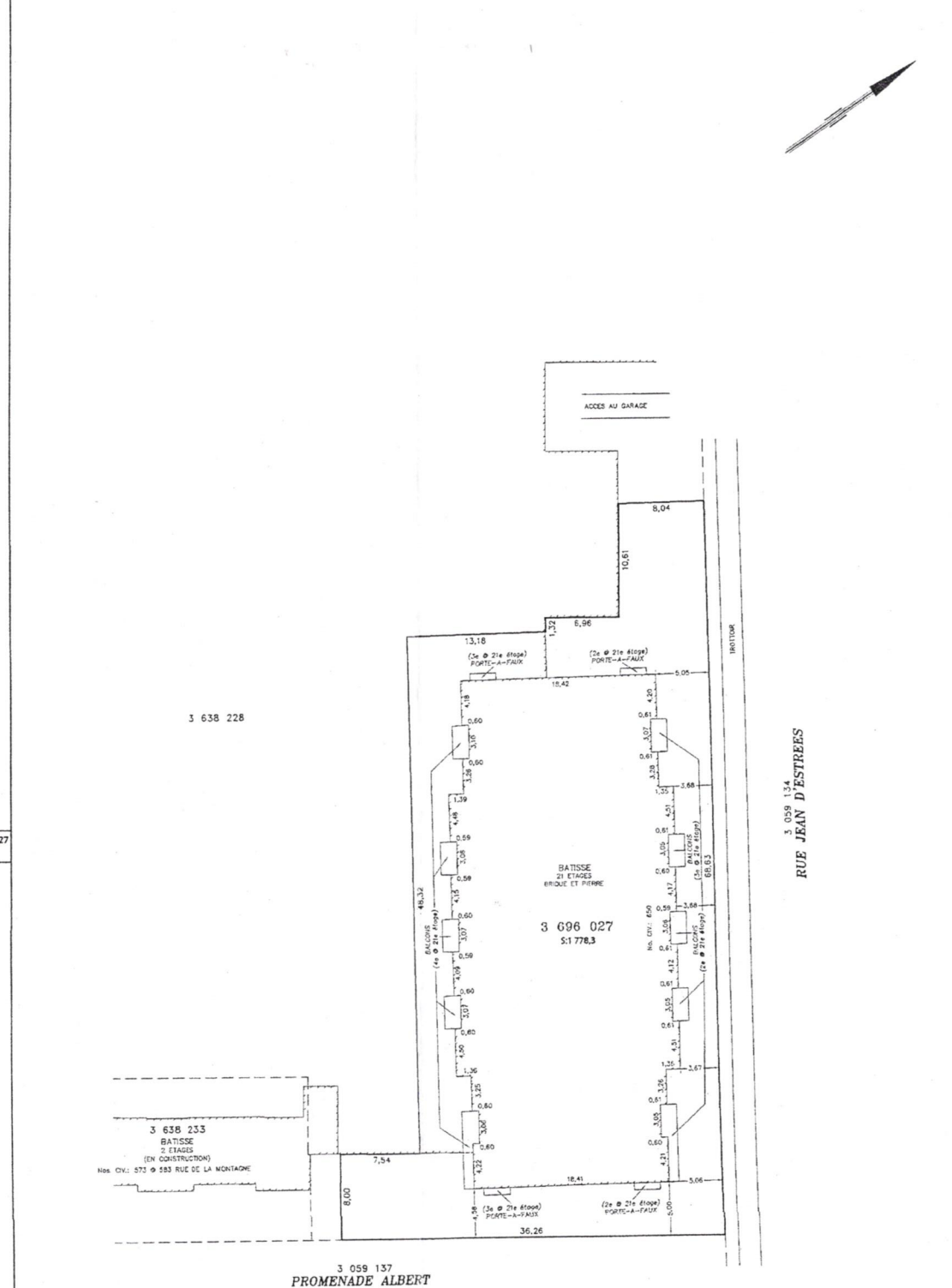
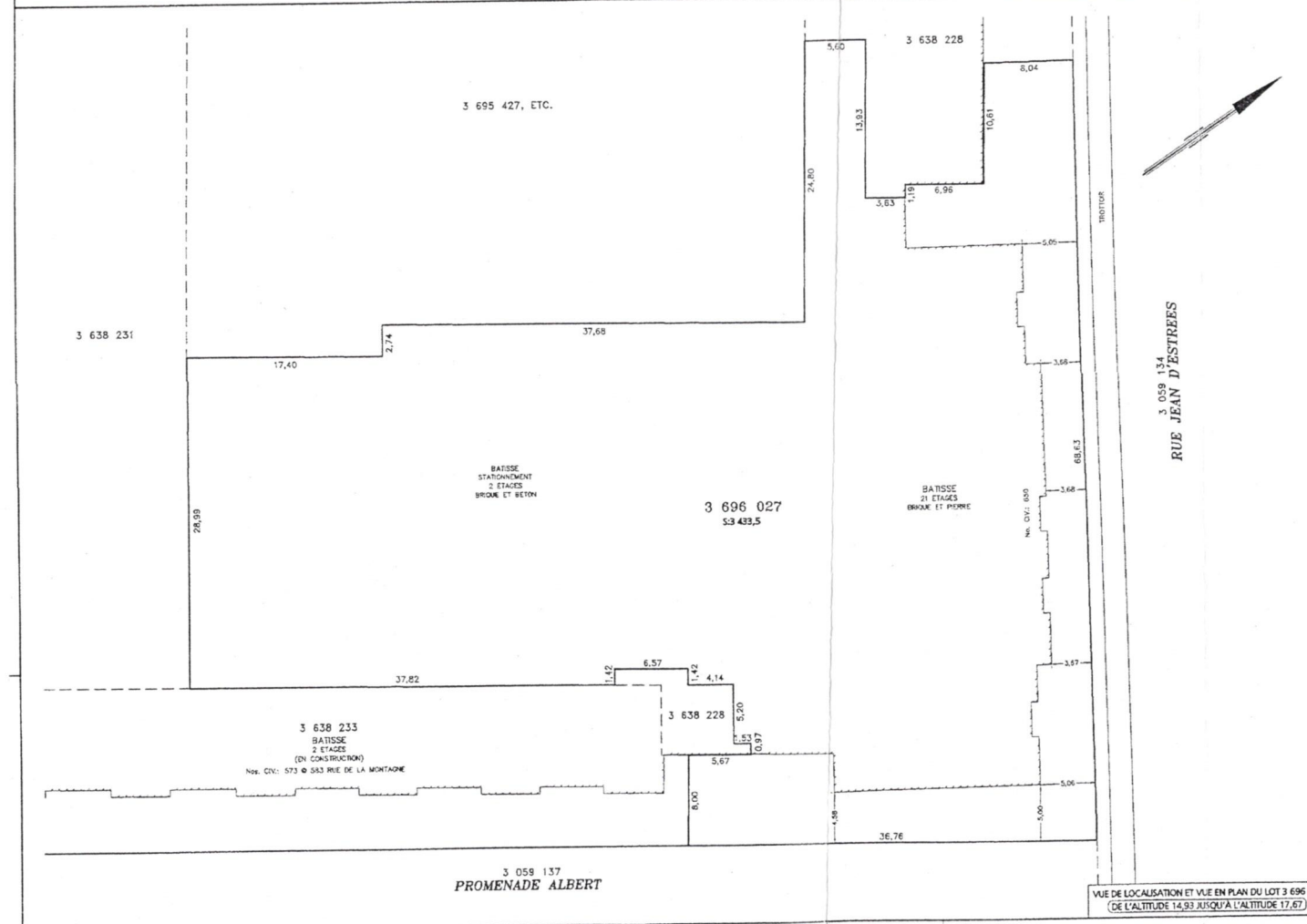
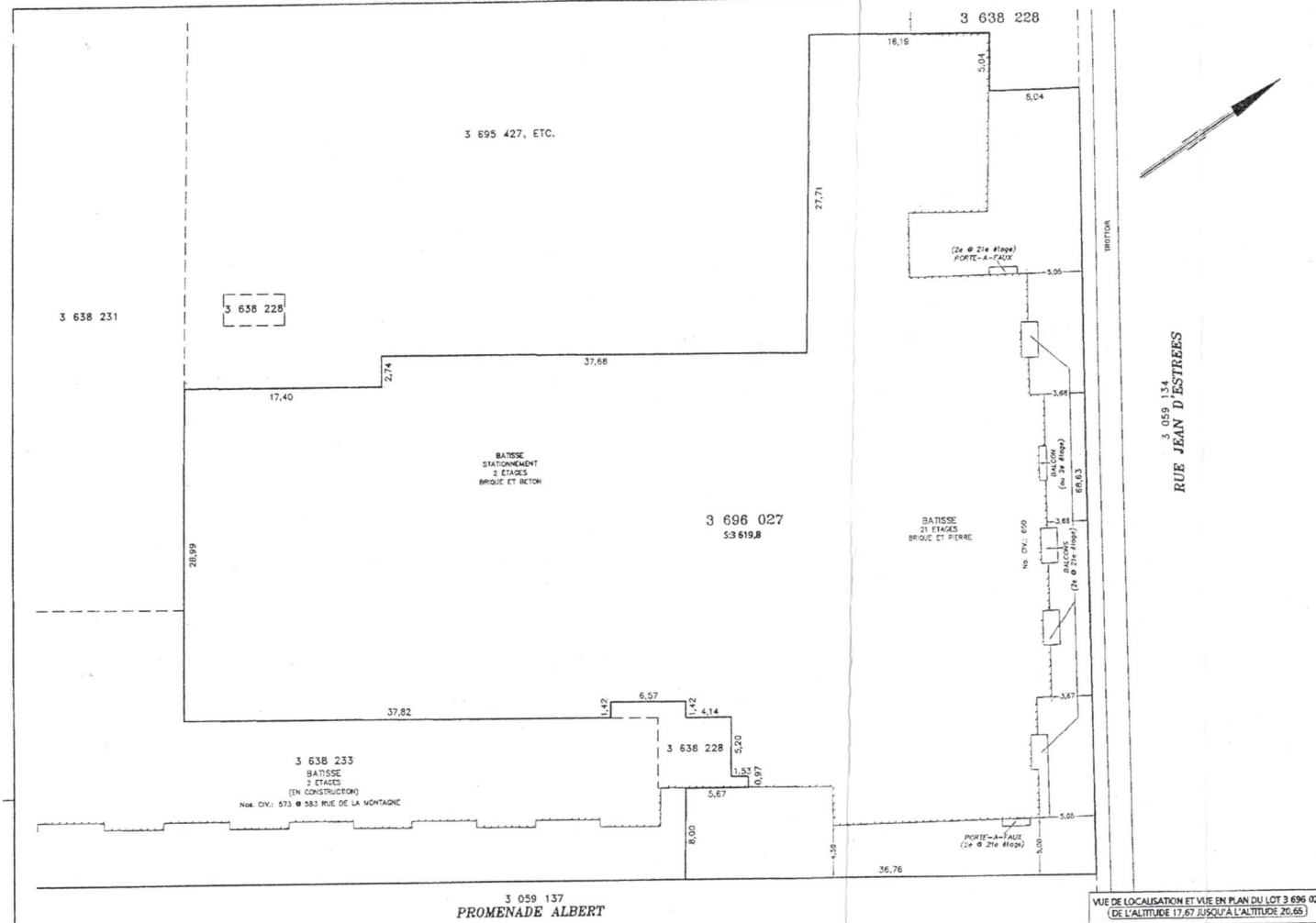
COUPE TYPE DES LOTS
DE CET ÉTAGE



NEUVIÈME ÉTAGE



COUPE TYPE DES LOTS
DE CET ÉTAGE



NOTES:

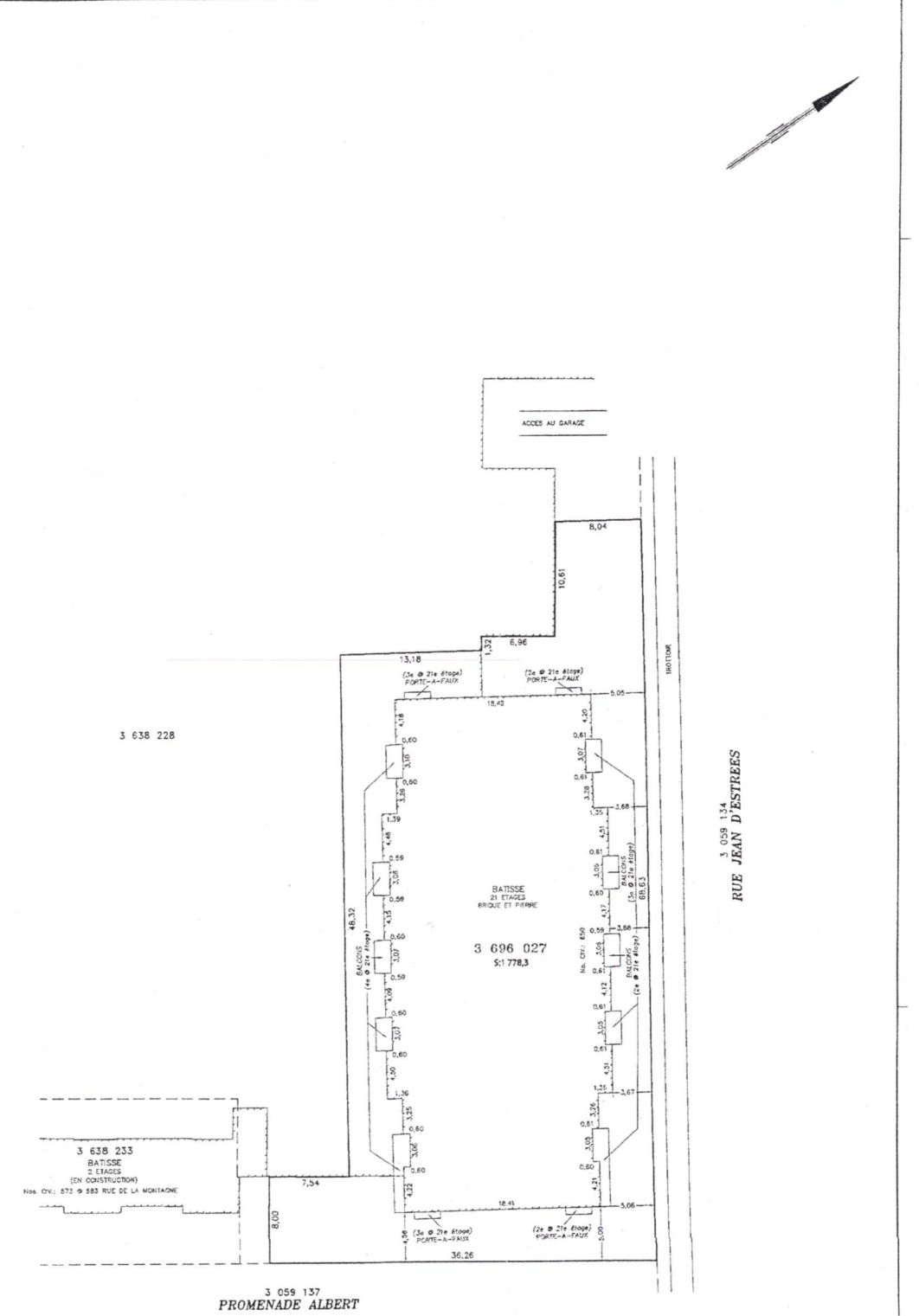
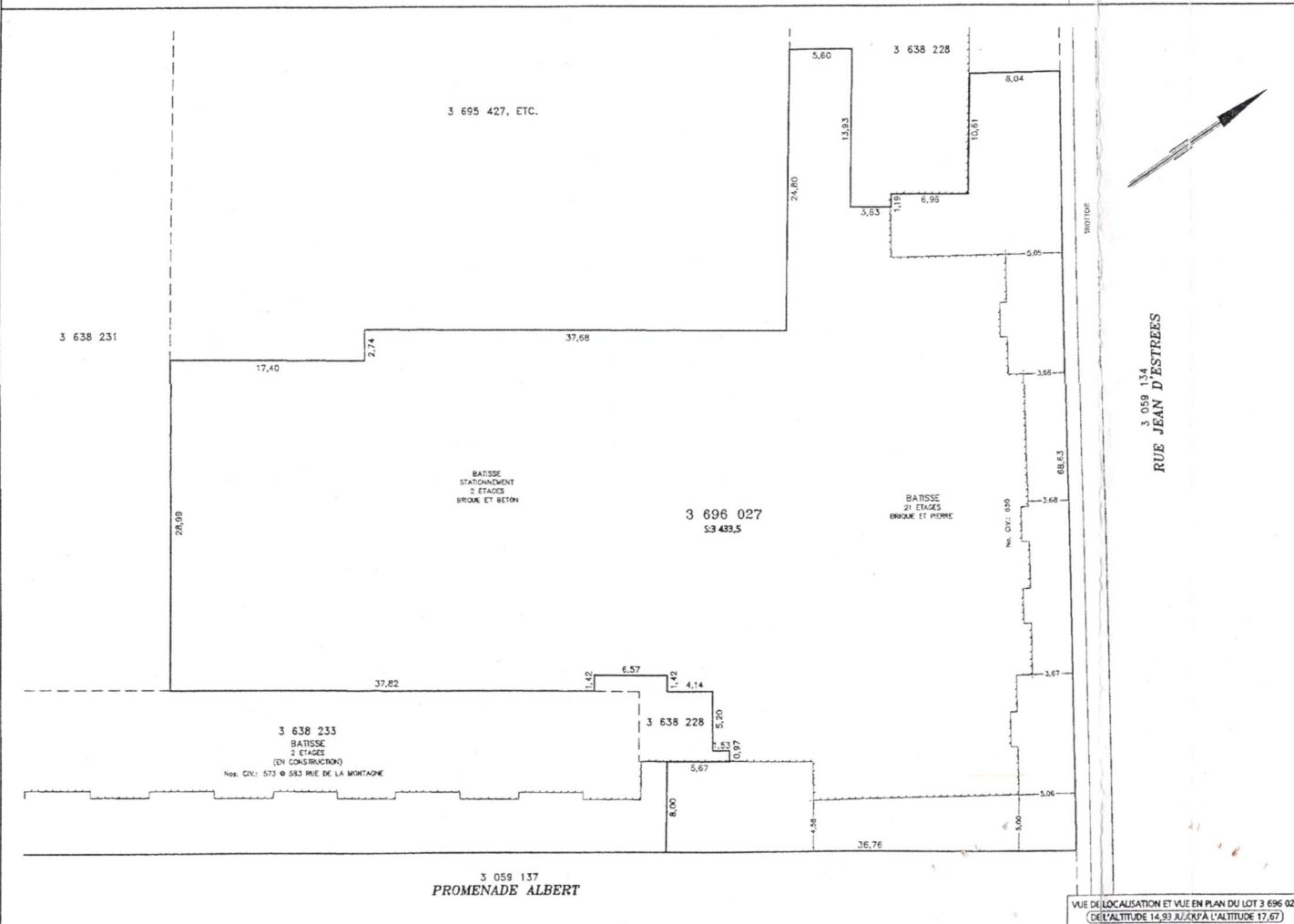
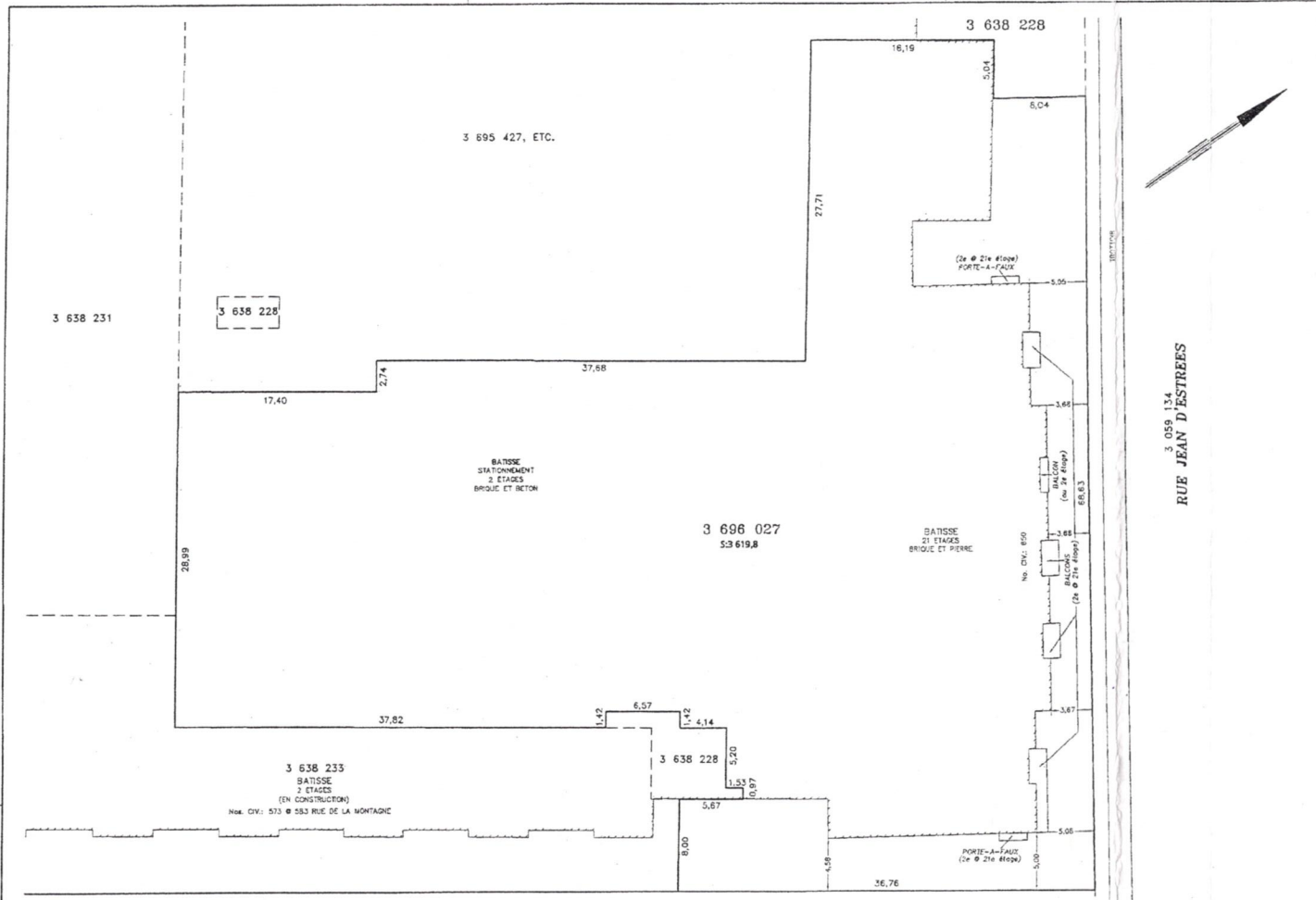
- CE PLAN ET LE RAPPORT FONT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT CERTIFICAT DE LOCALISATION
- CE A ETE PREPARE A LA DEMANDE DE TRUEN NORTH PROPERTIES LTD. POUR DES TERS DE VENTE D'UN
- DE FAUCHONNET. TOUTE AUTRE UTILISATION ET TOUTE UTILISATION PAR UN TERS SONT ETE
- AUTORISEE PAR ECRIT PAR L'APPRENTI-GEOMETRE SOUSSEIGNÉ
- LES DIMENSIONS SONT EN METRES (M)
- LES MESURES ONT ETE PRISES SUR LE PROJETEMENT
- S'ILET A UNE VERIFICATION NOTARIALE DES TITRES ET DES SERVICES

Arsenault & Associés ARCHITECTES - GEOMETRES
 1300 Avenue de la Montagne, Suite 100
 Montréal, Québec H3G 1Z8
 Téléphone: (514) 392-1111

PLAN ACCOMPAGNANT
 CERTIFICAT DE LOCALISATION
 L'UN
 FRANCIS L. ARSENAULT
 GEOMETRE

NOM:	3 696 027	PROJET:	
COMMUNE:	DU QUÉBEC	DATE:	2005-09-11
CITE:	MONTREAL	PROJETANT:	FRANCIS L. ARSENAULT
MUNICIPALITE:	VILLE DE MONTREAL	PROJETANT:	FRANCIS L. ARSENAULT
DATE:	2005	PROJETANT:	FRANCIS L. ARSENAULT
PROJETANT:	TRUEN NORTH PROPERTIES LTD.	PROJETANT:	FRANCIS L. ARSENAULT
PROJETANT:	TRUEN NORTH PROPERTIES LTD.	PROJETANT:	FRANCIS L. ARSENAULT

MONTREAL, LE 20 AOÛT 2005



NOTES:

- CE PLAN ET LE RAPPORT FONT PARTIE INTEGRANTE DU PRESENT CERTIFICAT DE LOCALISATION
- CE PLAN A ETE PREPARE A LA DEMANDE DE TOUTES PARTIES PROPRIETAIRES LES PROPRIETAIRES DE LA BIEN ET/OU DE FINANCEMENT, TOUTE AUTRE UTILISATION ET TOUTE UTILISATION PAR UN TERS DOIT ETRE AUTORISEE PAR ECART PAR L'ADMINISTREUR-GEOMETRE SOUSSEIGNE.
- LES DIMENSIONS SONT EN METRES (M).
- LES MESURES ONT ETE PRISES SUR LE REVETEMENT
- SEULE A UNE VERIFICATION NOTARIALE DES DIMES ET DES SURFACES

Arsenault & Associés Architectes - Géomètres

1000-1000-1000

PLAN ACCOMPAGNANT UN CERTIFICAT DE LOCALISATION

PROJET	3 696 027	PROJETANT	ARSENAULT & ASSOCIES
CLIENT	DU QUÉBEC	PROJETANT	ARSENAULT & ASSOCIES
PROJET	MONTRÉAL	PROJETANT	ARSENAULT & ASSOCIES
PROJETANT	VILLE DE MONTRÉAL	PROJETANT	ARSENAULT & ASSOCIES
PROJETANT	14029	PROJETANT	ARSENAULT & ASSOCIES
PROJETANT	2005-09-11	PROJETANT	ARSENAULT & ASSOCIES
PROJETANT	145590	PROJETANT	ARSENAULT & ASSOCIES